



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Comptes 2012 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal à l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les résultats des comptes de la Municipalité pour l'année 2012, tels que vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2012 où figure également le budget à titre de comparaison.

1. Compte de fonctionnement	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Revenus	16'769'450.55	16'206'000.--
./. Charges y compris amortissements comptables	<u>- 16'790'164.91</u>	<u>- 16'850'500.--</u>
Résultat net 2012	- 20'714.36	- 644'500.--
Amortissements comptables	<u>3'165'300.--</u>	<u>3'055'900.--</u>
Marge d'autofinancement 2012	<u>3'144'585.64</u>	<u>2'411'400.--</u>
2. Compte des investissements	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Investissements bruts	8'052'763.80	9'841'000.--
./. Recettes d'investissements	<u>- 1'857'178.15</u>	<u>- 4'281'000.--</u>
Investissements nets 2012	<u>6'195'585.65</u>	<u>5'560'000.--</u>
3. Compte de financement	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>
Marge d'autofinancement	3'144'585.64	2'411'400.--
./. Investissements nets	<u>- 6'195'585.65</u>	<u>- 5'560'000.--</u>
Insuffisance de financement 2012	<u>- 3'051'000.01</u>	<u>- 3'148'600.--</u>

L'insuffisance de financement effectif des investissements nets 2012 est par conséquent inférieure de **Fr. 97'599'99** au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que le recours à l'emprunt est moindre de 3.1 % à la prévision.

Ceci s'explique par :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 733'185.64
2. des investissements nets supérieurs à la prévision : - 635'585.65

Soit une insuffisance de financement de 97'599.99

La marge d'autofinancement dégagée en 2012 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

1. écart favorable enregistré sur les recettes de fonctionnement : 563'450.55
2. écart favorable enregistré sur les charges hors amortissements comptables : 169'735.09

Soit un écart global favorable de 733'185.64

L'écart enregistré au niveau des revenus de fonctionnement, soit Fr. 563'450.55 ou 3.48 %, s'explique essentiellement par des recettes fiscales, les revenus des biens ainsi que les contributions de tiers supérieurs à la prévision. Les prélèvements sur les financements spéciaux, soit Fr. 192'622.65, ont quant à eux été inférieurs de Fr. 382'677.35 à la prévision.

Globalement, les charges d'exploitation (hors amortissements du patrimoine administratif) sont inférieures de Fr. 169'735.09 ou 1.23 % aux prévisions budgétaires. De manière similaire aux prélèvements sur les financements spéciaux, les attributions de - Fr. 33'375.-- ont été largement inférieures au montant budgétisé.

Le volume des investissements nets, avec Fr 6'195'585.65, est supérieur de Fr. 635'585.65 à celui que nous avons budgétisé. L'écart s'explique principalement par une correction de la subvention relative à l'abri PCi des Plantys ainsi qu'aux dépenses imputables à la réfection des routes communales.

L'exercice 2012 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi. Comme d'accoutumée, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message et dans lequel sont également commentés les écarts sur investissements.

En vous remerciant de votre collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames le Conseilères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Vétroz, le 25 avril 2013 / LS